

N°ARR2023-069	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Direction de l'Infrastructure

Objet : PERMISSION DE VOIRIE POUR LE BUS DE L'INITIATIVE

Le Maire de la ville de Sevrans,

Vu les Articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande de « **Compétences Emploi Sevrans** » pour réserver des emplacements pour la campagne 2023 du Bus de l'Initiative.

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

Arrête,

ARTICLE 1 : Les articles sont applicables aux dates suivantes :

- Le jeudi 4 mai 2023, de 15h à 18h à Rougemont quartier Charcot.
- Le jeudi 25 mai 2023, de 15h à 18h à Rougemont Brossolette.
- Le jeudi 22 juin 2023, de 15h à 18h à la Micro-folie.
- Le mardi 12 septembre 2023, de 15h à 18h à Freinville Westinghouse.
- Le jeudi 03 octobre 2023, de 14h à 17h au Marché de Sevrans.
- Le jeudi 26 octobre 2023, de 10h30 à 13h30 au C.C Beau Sevrans.

ARTICLE 2 : Des espaces seront réservés pour l'installation du bus, le stationnement sera interdit sur et autour de cet emplacement.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions de l'article 2 du présent arrêté sera considéré comme stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L 411-7 CRPA), cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent Arrêté en sera adressée à :

- * Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- * Police Municipale de Sevrans
- * Compétences Emploi Sevrans-10 avenue Salvador Allendé-93270 Sevrans

Fait à Sevrans.